



Plan de Déplacements Inter-Entreprises (PDIE) du parc d'affaires Paris Nord 2



- Transports
- Île-de-France

Pourquoi agir ?

Situé sur les communes de Villepinte, Tremblay-en-France (93), Roissy-en-France et Gonesse (95), le parc d'affaires Paris Nord 2 compte 20 000 salariés répartis au sein de 550 entreprises. Il constitue ainsi le premier parc d'affaires privé d'Europe. Avec une telle concentration d'activités et de personnes, le groupement d'intérêt économique (GIE) qui gère le parc est confronté à de forts enjeux de mobilité, avec des disparités très importantes selon les types d'entreprises et d'emplois. C'est pourquoi, en partenariat avec la communauté d'agglomération Terres de France (qui a intégré en 2016 l'établissement public territorial Paris Terres d'Envol), le GIE Paris Nord 2 a décidé en 2014 d'élaborer et de mettre en œuvre un Plan de Déplacements Inter-Entreprises (PDIE).

L'objectif général d'un Plan de Déplacements est de rendre les déplacements des salariés plus confortables, moins coûteux et moins impactant pour l'environnement. Un PDIE favorise le partage de l'information et de l'expérience, ainsi que la mutualisation ou la répartition des moyens nécessaires à la mise en place des actions (moyens humains notamment). En ce qui concerne Paris Nord 2, il s'agissait aussi d'inclure les déplacements des visiteurs et des fournisseurs.

Au final, l'objectif est de limiter l'impact de l'automobile, en favorisant l'usage des modes alternatifs. Cela nécessite un accompagnement car même lorsqu'elles présentent de nombreux avantages faciles à admettre, les solutions alternatives à la voiture individuelle ne s'imposent pas nécessairement à tous. Les changements de comportements doivent être accompagnés étape par étape pour que la solution devienne d'abord envisageable, puis envisagée, puis expérimentée, et enfin adoptée durablement.

La finalité du PDIE n'est donc pas uniquement l'élaboration d'un plan d'actions multi-partenarial, mais bien la mise en œuvre d'un projet visible et effectif pour emporter rapidement l'adhésion de la majorité des acteurs et entreprises du parc d'affaires.

C'est pourquoi la Direction régionale Île-de-France de l'ADEME a souhaité apporter son soutien méthodologique et financier au GIE Paris Nord 2.



Paris Nord 2
International Business Park CDG Airport



Organisme

GIE Paris Nord 2

Partenaires

- Direction régionale Île-de-France de l'ADEME
- Etablissement public territorial Paris Terres d'Envol (ex Communauté d'agglomération Terres de France)

Coût (HT)

Coût : 51 k€

Financement :

- ADEME : 25,5 k€
- EPT Terres d'Envol : 15 k€

Chiffres clés

- 20 000 salariés concernés
- 550 entreprises
- 3 phases réparties sur 24 mois

Date de lancement

2014

Bonnes pratiques téléchargeables sur notre site : <http://bonnes-pratiques-idf.ademe.fr>

Enseignements :

M. Steeven Brillant, responsable des services au GIE Paris Nord 2 :

« La mise en place du PDIE a été un projet très important pour Paris Nord 2, car il a permis de réunir les entreprises et leurs salariés autour d'une thématique d'actualité et préoccupante. On s'aperçoit, qu'individuellement, beaucoup d'entreprises tentent de mettre en place des actions pour favoriser le report modal, et cela permet donc de confronter les expériences et de s'orienter vers des solutions viables. »



Présentation et résultats

L'élaboration du PDIE de Paris Nord 2 s'est étalée sur 24 mois. Elle s'est décomposée en 3 phases :

- **Phase 1 : l'état des lieux (12 mois)**

Cette phase a permis d'engager la démarche et de poser les bases du diagnostic. Il s'agissait d'appréhender le contexte et le fonctionnement du parc, d'identifier les atouts et les faiblesses de l'accessibilité, d'établir une photographie des pratiques de déplacement et de sensibiliser les entreprises. Après avoir analysé les données existantes, effectué des repérages de terrain et des enquêtes auprès des salariés et des entreprises, un rapport d'étape et des rapports d'enquête ont été fournis.

- **Phase 2 : le diagnostic prospectif et les enjeux (6 mois)**

Cette phase visait à identifier les marges de manœuvre existantes et les attentes des différentes parties prenantes pour faire émerger une vision partagée du diagnostic, des enjeux et des objectifs à atteindre. Cela a nécessité d'analyser les projets existants, de se concerter avec les collectivités concernées, d'estimer les potentiels et d'organiser des groupes de travail. A l'issue de cette phase, un document de synthèse a été produit.

- **Phase 3 : l'élaboration du PDIE (6 mois)**

Cette phase a abouti à formaliser les grands axes d'intervention en évaluant leur pertinence, à définir des actions concrètes, à établir un plan détaillé, chiffré et opérationnel et à identifier des critères d'évaluation. L'ensemble a été restitué dans un plan d'actions et des fiches actions détaillées.

Focus

Pour aboutir à la formalisation d'un plan d'actions réalisable, l'une des étapes les plus importantes est la réalisation d'enquêtes employeurs et salariés lors de la phase d'état des lieux. En effet, ce sont les éléments récoltés qui, une fois analysés puis étudiés, vont permettre de définir les potentiels de report modaux. C'est pourquoi un soin particulier a été apporté sur la rédaction des questionnaires et sur les moyens de diffusion qui ont été méthodiquement définis. Cette étape a nécessité l'expertise du GIE Paris Nord 2, de la communauté d'agglomération ainsi que d'autres acteurs locaux compétents dans ce domaine.

Facteurs de reproductibilité

La réalisation d'un PDIE nécessite l'adhésion d'un maximum d'entreprises, de salariés et de partenaires. L'une des clés de réussite réside dans l'animation et la sensibilisation de ces différents acteurs. Pour aboutir à des résultats concrets, il est nécessaire de les réunir régulièrement, à chaque étape de la démarche, en leur proposant des réunions à thèmes, des débats, des animations sur site, des tests de solutions innovantes, etc. Cette adhésion peut également se formaliser par la signature d'une « charte » qui les incite à participer.

POUR EN SAVOIR PLUS

Sur le site internet de l'ADEME :

www.ademe.fr/transports

• Le site de la Direction régionale Île-de-France de l'ADEME

www.ile-de-france.ademe.fr

• Le site du GIE Paris Nord 2

www.parisnord2.fr

CONTACTS

• GIE Paris Nord 2

Tél : 01 48 63 10 00

s.brillant@parisnord2.fr

• Paris Terres d'Envol

Tél : 01 48 17 02 87

vin.bui@caterresdefrance.fr

• Direction régionale Île-de-France de l'ADEME

Tél : 01 49 01 45 60

aude.fortain@ademe.fr